



ASSOCIATION NATIONALE DE PROMOTION ET DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Siège social : Eman, pont ; 1^{er} étage, immeuble Elégance Pressing
Tel : 675 04 30 67 Email : anaprodh@yahoo.fr

STATUT CONSULTATIF SPECIAL AUPRES DES NATIONS UNIES

IMPACTE DES REFORMES ECONOMIQUES SUR LES DROITS FONDAMENTAUX

DES FEMMES

Les années 2000 sont marquées par une crise sans précédent c'est la crise de l'endettement. En effet la plupart des pays africains, incapables de rembourser la dette à eux allouées par les institutions de Brettonwoods vont se voir imposer des mesures d'austérités contenues dans les PAS (programme d'ajustement structurels). Les bailleurs de fonds vont promouvoir le concept d'initiative pays pauvres très endettés(PPTE) ; ainsi permettre aux Etats très pauvres de pouvoir relancer leur économie.

Toutes ces mesures avaient pour objectifs le rétablissement des grands équilibres budgétaires et la restauration de la croissance économique. Mais au Cameroun comme partout à ailleurs ces mesures ont eu un effet inverse dans le vécu quotidien des populations et celui des femmes en particulier ; créant des situations comme le chômage, la réduction des effectifs à la fonction publique, la répression sociale, la perte du pouvoir d'achat, l'exode rural et même le grand banditisme. La majorité de la population vit dans la précarité absolue, les femmes étant les premières victimes. Dans une société marquée par l'idéologie du privilège de masculinité, les femmes avaient déjà un accès limité à certaines ressources, les restrictions économiques ont davantage surplombées la situation des droits fondamentaux de ces dernières.

S'il existe une question susceptible de retenir notre attention c'est celle de savoir comment les réformes économiques empiètent sur les droits sociaux, économiques et culturels des femmes ? Autrement dit à quoi s'exposent les femmes quand l'Etat ne peut plus respecter les droits socio-économiques et culturels. Les réformes économiques diminuent le niveau de vie et considérablement la vulnérabilité des femmes. Les droits économiques sociaux et culturels sont par conséquent essentiels pour assurer à la dignité des femmes et égalité avec les hommes. Pour mener à bien se travail, nous ferons une présentation précise des conséquences des réformes économiques sur les droits fondamentaux des femmes(I) nous ferons aussi mention de quelques recommandations avant de conclure(II)





ASSOCIATION NATIONALE DE PROMOTION ET DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Siège social : Emana, pont ; 1^{er} étage, immeuble Elégance Pressing
Tel : 675 04 30 67 Email : anaprodh@yahoo.fr

STATUT CONSULTATIF SPECIAL AUPRES DES NATIONS UNIES

I-LES CONSEQUENCES DES REFORMES ECONOMIQUES SUR LES DROITS FONDAMENTAUX FEMMES

Pendant les périodes de récessions économiques, les femmes sont majoritairement vulnérables notamment celles qui sont confrontées à des discriminations multiples ; nous verrons dans ce qui suit comment ces mesures d'austérités agissent dans l'accès aux services sociaux (A), à l'emploi(B) et des droits culturels(C)

A- L'ACCES à des services sociaux

Les services sociaux regroupent un ensemble d'éléments comme le droit à la santé, à l'éducation, à une alimentation saine, un logement décent...

Le droit à la santé

Sur le plan mondial les femmes représentent 70% des 1,2 milliards de personnes vivant dans la pauvreté, pourtant elles ne sont pas prioritairement touchées par les programmes sociaux et les politiques visant à assurer les soins de santé. La disparité hommes-femmes est monnaie courante dans tout le monde entier. Cette discrimination se traduit par le fait que les besoins en soins de santé des femmes ne sont pas prioritaires, ce qui les rend plus vulnérables à la mortalité. La situation sanitaire est préoccupante pour les femmes et les enfants avec des taux de mortalité maternelle de 510 pour 100'000 naissances et infantile de 68/1000. Par exemple, le VIH / sida est la principale cause de décès et de maladie dans le monde pour les femmes en âge de procréer (15 à 44 ans), et ce en partie parce que cette pandémie est alimentée par l'inégalité de genre. Les programmes d'ajustements structurels ont entraîné une diminution des dépenses publiques, cette situation s'est aggravée avec la dévaluation du franc CFA en 1994 qui s'est traduite par un renchérissement des coûts et des services sociaux. De nos jours, avec les réductions énormes du budget de la santé, l'accès aux services de santé et aux médicaments devient de plus en plus problématique ; les dépenses de santé viennent au deuxième rang au niveau des ménages pauvres après l'alimentation.





ASSOCIATION NATIONALE DE PROMOTION ET DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Siège social : Eman, pont ; 1^{er} étage, immeuble Elégance Pressing
Tel : 675 04 30 67 Email : anaprodh@yahoo.fr

STATUT CONSULTATIF SPECIAL AUPRES DES NATIONS UNIES

Le droit à l'éducation

Moins de 10% du budget du ministère de l'éducation est consacré aux dépenses d'investissement et de fonctionnement ; il en résulte un déficit d'infrastructures et d'équipements scolaires. La crise économique a augmenté les charges de travail sur la femme pour la petite fille, elle l'éloigne de l'école. La course des parents pour la survie réduit énormément le temps consacré à l'éducation des enfants et cette démission a des conséquences plus néfastes pour la jeune fille, qui peut être victime de déperdition scolaire, de grossesse précoce, de prostitution, de viol, d'avortement clandestin, etc. Les pesanteurs socioculturelles et le statut inférieur de la femme amènent les parents, quand les moyens sont insuffisants, à choisir de favoriser le garçon au détriment de la fille, appelée à remplir son rôle dans les activités reproductives. Mondialement, les femmes représentent près des deux tiers des 776 millions d'adultes analphabètes. Les femmes et les filles doivent pouvoir **accéder à toutes les possibilités d'éducation** sur base de **l'égalité et la non-discrimination** et avoir la liberté de choisir le type et le contenu de leurs études qui doivent être **disponibles, accessibles, acceptables et de bonne qualité**. L'accès à l'éducation primaire est une obligation de base fondamentale, **l'éducation primaire universelle** doit être obligatoire et accessible gratuitement pour les filles et les garçons. Au Cameroun, le préambule de la constitution du 18 janvier 1996 prévoit le droit à l'éducation pour tous sans distinction de sexe. A cet effet, le président de la république dans son discours à la jeunesse camerounaise le 10 février 2010, annonçait la gratuité de l'éducation de base au Cameroun. Mais le système est-elle que, dans la pratique, ce qui est dit ne s'applique pas.

Le droit à l'alimentation

Depuis les politiques d'ajustement structurel, les cultures destinées à l'exportation ont bénéficié d'un soutien des autorités, contrairement aux cultures vivrières. L'autosuffisance alimentaire n'était pas considérée comme un objectif politique en soi puisque, après tout, les bons revenus des exportations pouvaient facilement assurer l'achat de vivres et d'autres biens. Des mesures telles que la libéralisation des importations et l'élimination des subventions sur les investissements agricoles se sont fait ressentir sur la production d'aliments





ASSOCIATION NATIONALE DE PROMOTION ET DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Siège social : Emana, pont ; 1^{er} étage, immeuble Elégance Pressing
Tel : 675 04 30 67 Email : anaprodh@yahoo.fr

STATUT CONSULTATIF SPECIAL AUPRES DES NATIONS UNIES

Le PAM (programme alimentaire mondial) estime que 60% des personnes souffrant de faim chronique sont les femmes et les jeunes filles. Les femmes devraient **avoir un accès physique et économique à la nourriture** ou à ses moyens de production, à tout moment et **sans discrimination**. Les femmes devraient aussi **avoir accès ou contrôler les moyens de production alimentaire**. Au Cameroun, 2,5 million de personnes vivant dans les régions nord, Grand Nord, Adamawa et Est étaient en insécurité alimentaire en 2016, dont 300 000 en insécurité alimentaire sévère. La fermeture de la frontière avec le Nigéria a coupé les liens des axes routiers et la baisse du pouvoir d'achat. Aujourd'hui les femmes doivent employer des stratégies drastiques pour nourrir toute la famille à sa faim.

Selon les objectifs du Document Stratégique pour la Croissance et l'Emploi(DSCE) la pauvreté monétaire évaluée à 39,9% en 2007 devra se voir réduire jusqu'à 28,7 % en 2020, étant donnée le temps qui nous est imparti l'on est loin d'espérer une avancée beaucoup plus rapide.

Le droit au logement

Le droit au logement assure une **sécurité face aux menaces extérieures ou domestiques, un environnement sain, une sécurité d'occupation, un prix abordable, l'habitabilité, la facilité d'accès, le respect du milieu culturel, la proximité des services nécessaires et la liberté de choisir son lieu de résidence**. Mais la réalité du logement au Cameroun est telle qu'il est impossible d'avoir un logement décent sans un revenu économique stable et constant. Pour les femmes célibataires et les filles mères sans emploi la situation est encore préoccupante, beaucoup de ménage se trouvent logés dans les marécages pour ne pas avoir à payer la taxe foncière.

B- L'ACCES A L'EMPLOI

Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'avoir des emplois précaires peu énumérés et de faibles statuts, et de bénéficier d'une protection sociale. au Cameroun, l'homme étant le chef de la famille c'est à lui que revient les allocations familiales. Les femmes, appelées à nourrir la famille et à





ASSOCIATION NATIONALE DE PROMOTION ET DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Siège social : Emana, pont ; 1^{er} étage, immeuble Elégance Pressing
Tel : 675 04 30 67 Email : anaprodh@yahoo.fr

STATUT CONSULTATIF SPECIAL AUPRES DES NATIONS UNIES

entretenir les enfants, supportent toutes les conséquences de ces réformes. Elles sont projetées au-devant de la scène, obligées d'inventer, d'innover des stratégies de survie pour gérer la crise économique. Même si la situation varie selon les pays et les secteurs d'activité, l'impact de la crise sur l'emploi présente de grandes tendances au niveau mondial : augmentation du niveau du chômage, fort développement de l'emploi précaire et informel ainsi que du nombre de travailleuses pauvres, limitation globale de la progression salariale ; voire baisse des salaires. Les femmes sont plus durement touchées, de diverses manières : c'est un constat fait par des organismes internationaux comme la Confédération syndicale internationale (CSI). La CSI attire aussi l'attention sur le fait que « *L'impact de la crise sur l'emploi des femmes tend à être sous-évalué et ne fait jamais l'objet d'un journal. Pourtant d'une manière générale, les femmes sont les premières concernées par l'insécurité et la précarité croissantes de l'emploi.* » Au Cameroun comme partout, les hommes et les femmes n'ont pas la même place sur le marché du travail et dans la sphère privée, en raison des inégalités entre les sexes : surreprésentation des femmes dans les emplois informels, précaires et les bas salaires, et sous-représentation à tous les niveaux du processus de décision dans le domaine économique. Du fait de cette différence de situation, la crise a des impacts différents sur les hommes et les femmes. Le DSCE a estimé le taux de chômage au Cameroun de 75,5% et compte le réduire de 50% en 2020 là encore nous sommes en face d'une situation où il serait impossible d'atteindre les chiffres, la situation de la femme de ne trouvera pas d'issue jusqu'ici.

C- L'ACCES A DES DROITS CULTURELS

Les femmes ont le droit de déterminer librement leur identité de choisir leur religion et de décider de leur propre conviction politique. Les pratiques culturelles ou traditionnelles ne peuvent pas être utilisées pour justifier les **pratiques qui discriminent les femmes** ou violent les droits humains. Les femmes doivent avoir les mêmes chances que les hommes de participer à la tutelle des enfants.

Au vu de ce qui précède l'on note que les femmes sont les premières victimes des réformes économiques, en outre la société ne rend pas facile l'épanouissement de ces dernières avec la disparité hommes-femmes.





ASSOCIATION NATIONALE DE PROMOTION ET DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Siège social : Eman, pont ; 1^{er} étage, immeuble Elégance Pressing
Tel : 675 04 30 67 Email : anaprodh@yahoo.fr

STATUT CONSULTATIF SPECIAL AUPRES DES NATIONS UNIES

II- ENUMERATIONS DE QUELQUES RECOMMANDATIONS

Il existe plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits humains reconnaissant les droits fondamentaux des femmes, à l'instar de la Déclaration Universelles des Droits de l'Homme ;

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) ;
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; pour ne citer que ceux-là. Les recommandations que nous apporterons sur ce qui suivra feront office d'interpellation des Etats sur le modèle de société actuelle à travers la disparité hommes-femmes, et de mieux redéfinir les politiques sociales et économiques, qui répondront aux besoins des minorités et des femmes en particulier :

*Des services sociaux devraient être fournis afin de permettre aux femmes de combiner les obligations familiales et les responsabilités professionnelles ;

* L'Etat devrait s'assurer que les politiques et les droits relatifs à l'accès à l'eau prennent en compte la **charge disproportionnée qui retombe sur les femmes lors de la collecte de l'eau** et de son utilisation au sein du ménage.

*Les États devraient appliquer des **mesures temporaires spéciales** visant à combler l'écart et la discrimination historique dans l'accès des filles à l'école, en établissant des quotas et des mesures incitatives pour la scolarisation de celle-ci

***Les facteurs sociaux sont déterminants de l'état de santé des femmes**, c'est pourquoi, une attention particulière devrait être accordée aux besoins et aux droits de santé des femmes appartenant à des groupes vulnérables et défavorisés.

*La mise en place d'un système de financement alternatif comme les banques populaire pour les femmes

* La lutte contre la segmentation du travail et le soutien à l'économie des soins devrait constituer une des priorités clés du programme de réforme économique.





ASSOCIATION NATIONALE DE PROMOTION ET DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Siège social : Eman, pont ; 1^{er} étage, immeuble Elégance Pressing
Tel : 675 04 30 67 Email : anaprodh@yahoo.fr

STATUT CONSULTATIF SPECIAL AUPRES DES NATIONS UNIES

Finale dans un Etat qui se veut démocratique et dans un environnement politique favorable, la création d'emplois décents, l'équité du revenu et la sécurité sociale pour tous, constitue une vision légitime, surtout en ces temps mouvementés.

CONCLUSION

Les réformes économiques au départ avaient pour but, la restauration des grands équilibres macro-économiques et l'allègement de la dette ; mais ce modèle et les mesures d'austérités qu'elles entraînaient n'ont pas reçu une issue positive. Finale, chaque année l'Afrique payait pour le service de la dette quatre fois que l'addition des budgets de la santé et de l'éducation. De nos jours, les facteurs comme la corruption, le détournement des deniers publics, l'acquisition d'armes pour régler les zones de conflits n'ont fait qu'aggraver le problème ; la gente féminine et les enfants étant les plus exposés au processus de promotion des droits. Cela appelle à une mobilisation des efforts et des initiatives pour un changement social et durable.

